ACCÈS À UNE ÉDUCATION ET À UNE FORMATION POSTSECONDAIRES DE QUALITÉ

ÉNONCÉ DE POLITIQUE DU PLAN D'APPRENTISSAGE DE QUALITÉ POUR LE SECTEUR POSTSECONDAIRE

New Brunswick
CANADA

106-06691/

Accès à une éducation et à une formation postsecondaires de qualité

Énoncé de politique du Plan d'apprentissage de qualité pour le secteur postsecondaire du Nouveau-Brunswick

AVRIL 2005
Ministère de l'Éducation et
Ministère de la Formation et du
Développement de l'emploi

ÉNONCÉ DE POLITIQUE DU PLAN D'APPRENTISSAGE DE QUALITÉ POUR LE SECTEUR POSTSECONDAIRE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Publié par :

Province du Nouveau-Brunswick
Case postale 6000
Fredericton (N.-B.) E3B 5H1

CANADA

Imprimé au Nouveau-Brunswick

Dans le présent document, les mots de genre masculin appliqués aux personnes désignent les hommes et les femmes.

Photos : Nous remercions les universités publiques du Nouveau-Brunswick ainsi que les CCNB/NBCC pour leur collaboration.

CNB 3143

Message du premier ministre

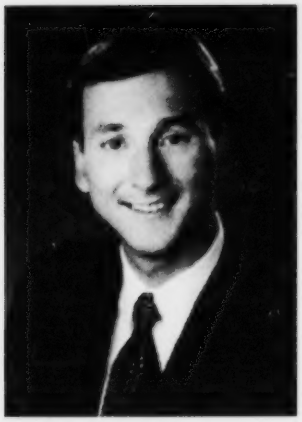

Pour créer la prospérité, il faut investir dans la population. Voilà ce que nous affirmons dans notre ***plan de prospérité : Vers un avenir meilleur.*** L'atteinte de cet objectif fondamental passe par des choix judicieux et des investissements stratégiques qui permettront à notre système d'éducation et de formation postsecondaires d'évoluer davantage en étant à la fois *pertinent au niveau provincial* et *compétitif au niveau international.*

Pertinent au niveau provincial signifie que nos universités publiques, nos collèges communautaires et nos établissements de formation privés offrent des programmes de formation et mènent des activités de recherche et de développement qui correspondent aux priorités du Nouveau-Brunswick sur les plans économique, social et environnemental.

Compétitif au niveau international signifie que notre système postsecondaire est bien placé pour être compétitif et attirer l'élite des étudiants et des professeurs de partout au monde. Cela aidera nos établissements à être aux premiers rangs mondiaux dans le domaine de la recherche et de l'innovation.

Nos universités publiques, nos collèges communautaires et nos établissements privés de formation postsecondaire cherchent à percer dans un environnement mondial où s'offrent maintenant aux étudiants et aux apprenants adultes de nombreux choix quant à l'endroit et à la façon de poursuivre des études postsecondaires. Le secteur postsecondaire doit avoir de solides assises pour contribuer à la croissance de la province et nous aider à atteindre la prospérité pour toute la population du Nouveau-Brunswick.

Accès à une éducation et à une formation postsecondaires de qualité définit le cadre de travail qui permettra d'avoir un secteur postsecondaire pertinent au niveau provincial et compétitif au niveau international pour nous aider à bâtir une province forte et prospère.

Le premier ministre,

Bernard Lord

Bernard Lord

MESSAGE DES MINISTRES

La ministre de l'Éducation,

Madeleine Dubé

Madeleine Dubé

L'énoncé ***Accès à une éducation et à une formation postsecondaires de qualité*** représente un plan d'action complet de dix ans qui vise à positionner notre secteur de l'éducation et de la formation postsecondaires pour l'avenir. Le plan contient des mesures et des objectifs précis afin d'assurer la croissance continue de notre système d'éducation et de formation postsecondaires pour nous aider à devenir prospère ici, au Nouveau-Brunswick.

Grâce à ses centres de recherche et d'innovation reconnus à l'échelle mondiale et à son rôle dans la formation de la main-d'œuvre du Nouveau-Brunswick, le secteur postsecondaire est un partenaire essentiel pour bâtir une province forte et prospère.

En tant que partie du Plan d'apprentissage de qualité, l'énoncé *Accès à une éducation et à une formation postsecondaires de qualité* appuie notre effort global pour créer une culture d'excellence et d'apprentissage continu.

L'énoncé *Accès à une éducation et à une formation postsecondaires de qualité* commence là où se termine celui d'*Écoles de qualité, résultats élevés*, en appuyant des transitions réussies vers davantage de formation et d'études. L'énoncé *Accès à une éducation et à une formation postsecondaires de qualité* met l'accent sur l'amélioration de la qualité et de l'accessibilité, sur le coût abordable et la reddition de comptes dans le réseau des établissements postsecondaires au Nouveau-Brunswick. Le prochain énoncé du PAQ portera sur l'enseignement aux adultes et l'apprentissage continu.

Il est essentiel d'offrir une éducation et une formation postsecondaires de qualité pour permettre à chaque Néo-Brunswickois et Néo-Brunswickoise de réussir dans le monde compétitif d'aujourd'hui et au Nouveau-Brunswick d'atteindre une prospérité durable. Nous savons que dans moins de cinq ans, presque tous les nouveaux emplois créés au Canada exigeront deux ans ou plus de formation ou d'études postsecondaires. Au cours de la dernière décennie, la hausse du nombre net d'emplois au Nouveau-Brunswick a été de plus de 43 000 chez les personnes qui ont une formation ou une éducation postsecondaires, pendant que le nombre d'emplois a chuté de près de 15 000 chez les personnes qui ont seulement un diplôme d'études secondaires. Ces deux données illustrent l'importance d'assurer à toute la population du Nouveau-Brunswick l'accès à une éducation et à une formation postsecondaires de qualité.

La ministre de la Formation et du Développement de l'emploi

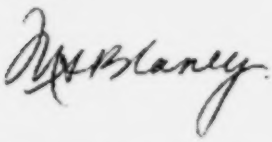

Margaret-Ann Blaney

- *Accès à une éducation et à une formation postsecondaires de qualité* vise à aider davantage de Néo-Brunswickois et Néo-Brunswickoises de tous âges à poursuivre et à terminer avec succès une formation ou des études postsecondaires, y compris des études supérieures ou professionnelles.
- *Accès à une éducation et à une formation postsecondaires de qualité* vise le positionnement des établissements d'enseignement postsecondaire du Nouveau-Brunswick sur le très compétitif marché mondial de l'éducation.
- *Accès à une éducation et à une formation postsecondaires de qualité* cherche à accroître notre capacité de recherche et d'innovation, à développer notre expertise et à préparer les apprenants pour qu'ils réussissent leur vie et leur carrière.

Faire en sorte que notre système d'éducation et de formation postsecondaires soit pertinent au niveau provincial et compétitif au niveau international exigera que tous les partenaires concernés déploient des efforts concertés et exhaustifs. Nous continuerons à travailler en collaboration avec ces partenaires dans ce plan d'action en vue d'assurer la réalisation des objectifs établis. Il faut viser haut car nous avons besoin d'un système d'enseignement postsecondaire fondé sur l'excellence.

TABLE DE MATIÈRES

Vision pour le Plan d'apprentissage de qualité : 9

Le cadre stratégique 10

Croyances 11

Valeurs 11

Partnenaires en éducation et en formation postsecondaires 13

Accès à une éducation et à une formation postsecondaires de qualité 14

But 14

Forces de notre système postsecondaire 15

Défis 15

Cibles de dix ans en éducation et formation postsecondaires 19

Objectifs : 20

La Commission sur l'avenir des universités du Nouveau-Brunswick 20

Objectif I. Assurer des normes d'excellence..... 21

Un corps professoral de qualité..... 21

Des programmes de qualité 22

Une infrastructure de qualité 23

Objectif II. Favoriser l'accessibilité aux études et leur achèvement 24

Assurer une transition réussie vers les études postsecondaires 25

Encourager l'achèvement des études postsecondaires 26

Étendre les possibilités d'apprentissage électronique et d'enseignement à distance 27

Accroître l'accès des personnes ayant des besoins particuliers..... 29

Encourager l'utilisation de l'évaluation et de la reconnaissance des acquis (ÉRA) 30

Augmentation du nombre de transferts de crédits et de programmes articulés entre les établissements postsecondaires 31

Améliorer l'accès pour les étudiants internationaux 32

Objectif III. Rendre le coût plus abordable 33
Rendre le coût plus abordable pour les étudiants *33*
Rendre le coût plus abordable pour les contribuables *35*
Objectif IV. Améliorer la reddition de comptes 36
Objectif V. Accroître la capacité de recherche et d'innovation... 39
Objectif VI. Répondre aux besoins ciblés en ressources humaines du Nouveau-Brunswick 41
Éducation et formation des enseignants *41*
Ressources humaines en santé *43*
Métiers et technologie *44*
Langues officielles *44*
Objectif VII. Favoriser la mondialisation du secteur de l'éducation et de la formation postsecondaires 45
Résumé **47**
Invitation à un partenariat **48**

Vision pour le Plan d'apprentissage de qualité :

« Une culture de l'excellence et du rendement élevé caractérisée par l'innovation et l'apprentissage continu. »

Planifier notre réussite

Le *Plan d'apprentissage de qualité* se compose de quatre énoncés de politique interdépendants ou « jalons ». Chaque énoncé comprend ses buts, objectifs et cibles à atteindre d'ici 10 ans, ainsi que les mesures à prendre. Ensemble, ces jalons forment une vision complète pour renforcer le continuum de l'éducation pendant les dix prochaines années au Nouveau-Brunswick.

- Développement de la petite enfance
- Enseignement primaire et secondaire (*Écoles de qualité, résultats élevés,* énoncé publié en 2003)
- Formation et éducation postsecondaires (***Accès à une éducation et à une formation postsecondaires de qualité)***
- Enseignement aux adultes et apprentissage continu

Accès à une éducation et à une formation postsecondaires de qualité est le jalon du système d'éducation et de formation postsecondaires. Il nous aidera à atteindre notre vision globale d'une culture de l'excellence et du rendement élevé caractérisée par l'innovation et l'apprentissage continu. Cela se fera en mettant l'accent sur la qualité, l'accessibilité, le coût abordable et la reddition de comptes dans le système d'éducation et de formation postsecondaires du Nouveau-Brunswick.

Accès à une éducation et à une formation postsecondaires de qualité met l'accent sur les partenariats avec nos établissements postsecondaires afin d'étendre la recherche et l'innovation, d'accroître l'accessibilité de manière à attirer une plus grande diversité d'étudiants et de professeurs, et de continuer à offrir des programmes pertinents de qualité. Ainsi nous enrichirons le système d'enseignement postsecondaire du Nouveau-Brunswick et l'ensemble de la province.

LE CADRE STRATÉGIQUE

Vers un meilleur avenir : Le plan de prospérité du Nouveau-Brunswick

Le *Plan d'apprentissage de qualité* et l'*énoncé Accès à une éducation et à une formation postsecondaires* de qualité sont fondés sur les croyances et les valeurs suivantes.

CROYANCES

- Notre capacité à créer une culture d'excellence et de rendement élevé, caractérisée par l'innovation et l'apprentissage continu, est le plus important facteur dans la réussite à long terme du Nouveau-Brunswick.
- Les études et la formation sont essentielles à la création d'un Nouveau-Brunswick compétitif économiquement et empreint de compassion au plan social.
- Les études et la formation sont cruciales pour créer une société forte et empreinte de civisme au Nouveau-Brunswick.
- Les études et la formation sont vitales pour aider chaque Néo-Brunswickois et Néo-Brunswickoise à atteindre son plein potentiel.
- Les systèmes d'éducation et de formation doivent s'engager dans le rendement élevé, l'innovation et la reddition de comptes.

VALEURS

Opportunité

Tous les apprenants auront la possibilité de poursuivre des études postsecondaires, de réussir et d'exceller au meilleur de leurs capacités.

Qualité

L'excellence, la réussite et l'innovation visent un apprentissage et une formation de qualité dont les résultats sont pertinents aux besoins de tous les Néo-Brunswickois et Néo-Brunswickoises.

Coût abordable

Le coût pour fréquenter les établissements d'enseignement postsecondaire dans la province doit demeurer abordable pour tous les Néo-Brunswickois et Néo-Brunswickoises.

Équité

Les deniers publics consacrés à l'éducation et à la formation postsecondaires doivent être répartis équitablement de façon à ce que toute la population de toutes les régions du

Nouveau-Brunswick en tire un avantage maximal sur le plan éducatif.

Promotion des langues officielles

Le système public d'éducation et de formation postsecondaires est organisé de manière à offrir les études et la formation dans la langue officielle que l'apprenant préfère. Cela reflète le respect de la province pour la sauvegarde et la promotion de la langue et de la culture de chacune des deux communautés linguistiques officielles.

Reddition de comptes

La population du Nouveau-Brunswick doit savoir comment évoluent les apprenants et les établissements d'enseignement postsecondaire par rapport aux buts et aux normes du secteur de l'éducation et de la formation postsecondaires. De plus, elle s'attend à ce que les décisions qui ont trait à l'avenir soient fondées sur des faits et des renseignements solides.

Engagement des collectivités

De par la richesse de leur culture et de leur patrimoine, toutes nos collectivités jouent un rôle primordial dans l'établissement des caractéristiques et des priorités des établissements d'éducation et de formation postsecondaires. Nous devons accueillir et appuyer les étudiants et les professeurs provenant d'autres pays, car ils nous aident à faire grandir et à diversifier nos collectivités. En plus de créer un climat de soutien local aux étudiants, professeurs, chercheurs et aux établissements, nos collectivités aident à faire en sorte que l'éducation et la formation postsecondaires répondent aux besoins de nos régions et de notre province.

Responsabilité

Les apprenants doivent profiter de toutes les occasions d'apprendre, y participer pleinement et accepter la responsabilité de leurs propres choix d'apprentissage. Les parents doivent encourager leurs enfants à examiner les possibilités d'études et de formation postsecondaires et, dans la mesure du possible, aider à payer leurs études.

PARTENAIRES EN ÉDUCATION ET EN FORMATION POSTSECONDAIRES

Les établissements postsecondaires publics et privés doivent :

- établir des attentes élevées pour eux-mêmes, pour le corps professoral, pour les chercheurs et pour les apprenants qu'ils forment et instruisent;
- accroître la participation à l'éducation et à la formation postsecondaires en améliorant l'accessibilité pour une grande diversité d'étudiants;
- maintenir un milieu d'apprentissage positif et efficace dans lequel les personnes sont motivées et appuyées pour fournir le meilleur rendement possible;
- offrir des occasions d'acquérir des connaissances et compétences, particulièrement dans les nouveaux domaines de recherche et d'innovation pertinents aux besoins économiques et sociaux de la province;
- rendre compte de leurs dépenses et de leurs réalisations.

Les apprenants doivent :

- saisir toutes les occasions d'apprendre, d'innover et de créer;
- comprendre le lien entre leur propre prospérité et l'éducation et la formation postsecondaires, et se fixer des buts élevés quant au rendement;
- accepter la responsabilité de leur apprentissage.

Les parents doivent :

- reconnaître l'importance d'apprendre et donner à leurs enfants le goût d'apprendre;
- servir de modèles et avoir des attentes élevées quant à l'éducation et à la formation postsecondaires de leurs enfants;
- encourager leurs enfants à se renseigner le plus tôt possible durant les années à l'école en ce qui a trait aux possibilités de carrière et aux choix d'études et de formation postsecondaires offerts;
- aider à la préparation et à la planification nécessaires aux études postsecondaires de leurs enfants, y compris la planification financière dans la mesure du possible.

Les employeurs doivent :

- déterminer leurs besoins et participer activement au développement des possibilités pertinentes à l'éducation et à la formation postsecondaires;
- offrir des possibilités d'emploi à l'échelle locale ainsi que des placements coopératifs et des stages d'emploi pour investir davantage dans la formation et le perfectionnement des employés;
- accorder du temps et des ressources pour soutenir des activités d'apprentissage dynamiques et innovantes.

Les gouvernements doivent :

- offrir le soutien financier, organisationnel et politique nécessaire à l'éducation et à la formation postsecondaires;
- établir des partenariats stratégiques avec les collectivités, les établissements postsecondaires, les organisations, le secteur privé et d'autres gouvernements afin de travailler à la réalisation d'objectifs communs d'apprentissage;
- créer un climat social et économique dans lequel les personnes de tous âges valorisent la poursuite des études et l'application pratique de l'apprentissage et en bénéficient;
- fournir une aide financière aux étudiants selon les besoins et le mérite afin d'améliorer l'accessibilité et la participation au postsecondaire.

Accès à une éducation et à une formation postsecondaires de qualité

But

Un système d'éducation et de formation postsecondaires pertinent au niveau provincial et compétitif au niveau international fondé sur l'excellence.

L'éducation et la formation postsecondaires sont essentielles à la pleine réalisation de chaque personne et de l'ensemble de la province. Les études avancées offrent en général une meilleure qualité de vie, de plus grandes chances d'emploi, une rémunération plus élevée et plus de stabilité. De plus, elles contribuent à bâtir une province forte et prospère.

En créant un système d'éducation et de formation postsecondaires fondé sur l'excellence, pertinent au niveau provincial et compétitif au niveau international, le Nouveau-Brunswick contribue à la reconnaissance de la valeur de l'éducation tout en favorisant une culture d'apprentissage et du rendement élevé. Ainsi, les Néo-Brunswickois et Néo-Brunswickoises seront bien préparés à faire face à la concurrence de l'économie du savoir.

Accès à une éducation et à une formation postsecondaires de qualité signifie qu'il faut s'assurer que les étudiants sont à la fois préparés et encouragés à participer à l'éducation et à la formation postsecondaires.

Accès à une éducation et à une formation postsecondaires de qualité signifie que tous les Néo-Brunswickois et Néo-Brunswickoises ont des possibilités d'accès à l'éducation et à la formation postsecondaires.

Accès à une éducation et à une formation postsecondaires de qualité signifie une collaboration accrue pour veiller à ce que les établissements postsecondaires de la province continuent de répondre aux besoins actuels des apprenants et aux besoins stratégiques du Nouveau-Brunswick.

Accès à une éducation et à une formation postsecondaires de qualité signifie que nos établissements postsecondaires ont une

renommée mondiale et qu'ils attirent des étudiants, des chercheurs et des professeurs de partout au monde.

Forces de notre système postsecondaire

Le système d'éducation et de formation postsecondaires du Nouveau-Brunswick dispose de plusieurs atouts. Outre son vaste réseau d'établissements francophones et anglophones, il constitue une destination attrayante pour les étudiants de l'extérieur de la province. À cela s'ajoute un financement stable et prévisible. Il faut également souligner un taux élevé de participation aux études universitaires, une forte rétention des effectifs ainsi qu'un haut degré de satisfaction des employeurs envers les finissants du CCNB/NBCC.

Au cours des dernières années, le gouvernement a lancé un nombre important d'initiatives stratégiques axées sur nos forces, y compris une hausse de 24 % du financement accordé aux universités depuis 1999; une somme de 5,1 millions de dollars pour accroître le montant des bourses d'études pour les étudiants qui en ont le plus besoin; la création du Fonds d'accès aux études postsecondaires du Nouveau-Brunswick; une somme annuelle de 2 millions de dollars depuis 2001 pour le financement de l'infrastructure des CCNB/NBCC; la création d'une Fondation de l'innovation de 25 millions de dollars et d'un Fonds en fiducie pour l'infrastructure universitaire de 35 millions de dollars; la mise en œuvre de plus de 30 projets de formation et d'éducation internationales par les CCNB/NBCC; l'établissement d'un centre de commerce électronique du CNRC à Fredericton avec des bureaux satellites à Moncton, Saint John et Miramichi; une révision des normes de la formation en apprentissage pour tenir compte des nouvelles technologies; de nouveaux investissements dans la recherche, le développement et l'innovation pour les universités, les CCNB/NBCC et le secteur privé; un engagement de 5,4 millions de dollars pour l'Initiative d'assistanats à la recherche et l'Initiative des techniciens de recherche; et une augmentation de 52 % du financement provincial accordé pour les résidents du Nouveau-Brunswick qui étudient hors province dans des programmes d'études non offerts au Nouveau-Brunswick.

Défis

L'économie d'aujourd'hui est axée sur le savoir et est influencée par l'innovation. La concurrence à l'échelle mondiale pour les travailleurs compétents et créateurs est féroce. Les personnes qui continuent d'apprendre et d'adapter leurs compétences sont les plus aptes à réussir. Les sociétés qui reconnaissent et soutiennent ce fait deviendront prospères.

Malgré nos forces et d'importants investissements gouvernementaux, le Nouveau-Brunswick reste aux prises avec certains défis. Par exemple : la population de la province augmente à un taux plus lent que la moyenne nationale; la proportion de résidents avec des attestations d'études postsecondaires est inférieure à la moyenne nationale; nous avons un déséquilibre et une pénurie de compétences dans certains métiers et professions; notre taux de participation aux CCNB/NBCC, comparativement aux universités, est plus bas que la moyenne nationale; le coût des études postsecondaires et le fardeau de la dette étudiante ne cessent d'augmenter; nous devons assurer une meilleur transition du secondaire vers le postsecondaire et aider les étudiants à terminer leurs études universitaires; nous avons moins d'étudiants inscrits aux programmes de maîtrise et de doctorat que les autres provinces, et nous devons obtenir une plus grande part des fonds fédéraux alloués à la recherche et au développement. Par dessus tout, nous devons créer un système d'éducation et de formation postsecondaires qui répond aux besoins de notre province et qui est compétitif aux niveaux national et international.

LE PLAN DE DIX ANS

L'amélioration du système d'éducation et de formation postsecondaires au profit de tous les Néo-Brunswickois et Néo-Brunswickoises nécessitera du temps, des efforts et un travail acharné. Il s'agit toutefois d'un but réaliste qu'il est possible d'atteindre en travaillant ensemble. Avec une orientation stratégique et des partenariats consolidés, nous continuerons de coordonner nos efforts pour bâtir un secteur d'éducation et de formation postsecondaires pertinent au niveau provincial et compétitif au niveau international.

SITUATION SOUHAITÉE DANS 10 ANS

Nous évaluerons si nous avons réussi à concrétiser notre plan en mesurant les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs ambitieux de dix ans fixés dans le présent énoncé de politique. En établissant ces objectifs, nous reconnaissons que le système d'éducation et de formation postsecondaires au Nouveau-Brunswick offre une gamme variée de compétences aux apprenants, jeunes et adultes. Nous croyons que tous les Néo-Brunswickois et Néo-Brunswickoises peuvent apprendre au meilleur de leur capacité en ayant accès à de bonnes possibilités et à un soutien adéquat.

Les cibles reflètent une vaste gamme d'activités nécessaires pour bâtir un système d'éducation et de formation postsecondaires pertinent au niveau provincial et compétitif au niveau international.

Nous évaluerons l'état de préparation aux études postsecondaires, ce qui indique à quel point nos établissements et la société en général participent à la planification des études postsecondaires et de la carrière des jeunes.

Nous suivrons de près le niveau relatif de participation et d'achèvement des études postsecondaires des étudiants au Nouveau-Brunswick et le comparerons avec celui des étudiants dans les autres provinces et territoires du Canada.

Nous suivrons de près le niveau relatif de participation et d'achèvement des études postsecondaires des étudiants internationaux et le comparerons avec celui des étudiants internationaux dans les autres provinces et territoires du Canada.

Nous vérifierons le taux de réussite des chercheurs des établissements postsecondaires du Nouveau-Brunswick par rapport à celui des chercheurs des autres provinces et territoires du Canada, puis des autres pays.

Nous atteindrons les cibles fixées en réalisant nos objectifs et en mettant en œuvre des mesures stratégiques. La réalisation des objectifs permettra au Nouveau-Brunswick de continuer d'avoir une main-d'œuvre hautement instruite et compétente. Nous nous assurerons aussi d'avoir une main-d'œuvre compétitive et adaptable au niveau mondial et une société qui favorise la créativité et le savoir.

CIBLES DE DIX ANS EN ÉDUCATION ET FORMATION POSTSECONDAIRES

CIBLES	INDIQUENT QUE
Développer une culture de l'apprentissage	
Le taux de participation aux études postsecondaires au Nouveau-Brunswick sera l'un des trois meilleurs au Canada.	La population valorise l'éducation et la formation postsecondaires.
L'achèvement des études postsecondaires	
La proportion de personnes du Nouveau-Brunswick ayant une attestation d'études postsecondaires sera l'une des cinq meilleures au Canada.	Les Néo-Brunswickois et Néo-Brunswickoises choisissent de poursuivre et de terminer avec succès des études postsecondaires.
Le Nouveau-Brunswick sera la province canadienne ayant le plus haut taux d'accroissement du nombre d'inscriptions à la maîtrise et au doctorat.	Le Nouveau-Brunswick a une main-d'œuvre hautement compétente, innovatrice et spécialisée.
Recherche et innovation	
Le Nouveau-Brunswick se joindra aux quatre premières provinces quant aux dépenses par habitant engagées en recherche et développement.	Le Nouveau-Brunswick a une plus grande capacité de recherche et d'innovation.
Les établissements postsecondaires du Nouveau-Brunswick augmenteront leur part des bourses de recherche fédérales pour qu'elle corresponde à notre proportion de la population canadienne.	Le Nouveau-Brunswick a des établissements postsecondaires reconnus à l'échelle nationale pour leur réussite dans le domaine de la recherche.
Internationalisation de l'éducation et de la formation postsecondaires au Nouveau-Brunswick	
Le Nouveau-Brunswick augmentera le nombre d'inscriptions d'étudiants internationaux dans ses établissements postsecondaires pour qu'il représente au moins 10 % de l'effectif total.	Les établissements postsecondaires du Nouveau-Brunswick continuent à bâtir leur réputation avantageuse à titre de centres d'excellence de calibre mondial.

OBJECTIFS :

Afin d'atteindre nos cibles, nous collaborerons avec nos partenaires en vue de réaliser les sept objectifs suivants.

I. Assurer des normes d'excellence
II. Favoriser l'accessibilité aux études et leur achèvement
III. Rendre le coût plus abordable
IV. Améliorer la reddition de comptes
V. Accroître la capacité de recherche et d'innovation
VI. Répondre aux besoins ciblés en ressources humaines du Nouveau-Brunswick
VII. Favoriser la mondialisation du secteur de l'éducation et de la formation postsecondaires

Ces objectifs forment un vaste plan stratégique à long terme qui vise à donner accès à une éducation et à une formation postsecondaires de qualité. Chaque objectif est appuyé par une gamme de mesures prioritaires et par des cibles et des indicateurs qui serviront à mesurer les progrès accomplis. Ces sept objectifs guideront l'orientation du système d'éducation et de formation postsecondaires au Nouveau-Brunswick au cours des dix prochaines années.

Nous appuierons ces objectifs par l'attribution de ressources, la planification stratégique et l'optimisation de nos partenariats.

Nous collaborerons avec tous nos partenaires afin d'élaborer des plans d'action distincts pour évaluer chaque année nos progrès en vue de la réalisation des objectifs. À mesure que nous avancerons dans la période de dix ans vers la réalisation du *Plan d'apprentissage de qualité* et que les besoins changeront et évolueront, d'autres plans d'action seront élaborés avec nos partenaires pour faire face aux défis qui se présentent.

La Commission sur l'avenir des universités du Nouveau-Brunswick

En plus d'élaborer le plan *Accès à une éducation et à une formation postsecondaires de qualité*, le gouvernement créera la Commission sur l'avenir des universités du Nouveau-Brunswick, tel que promis en 2003 dans son programme électoral *Visons plus haut. Allons plus loin*. À la différence de cette stratégie du PAQ qui vise tous les aspects de l'éducation et de la formation postsecondaires, la Commission se limitera au secteur universitaire et explorera plus en profondeur certaines mesures mentionnées dans le PAQ. Parmi celles-ci, il faut mentionner les normes de qualité et la viabilité financière dans un environnement global.

OBJECTIF I. ASSURER DES NORMES D'EXCELLENCE

Des normes d'excellence sont essentielles à tout établissement postsecondaire qui aspire à bien répondre aux besoins de la population et à se démarquer dans un marché de l'éducation des plus compétitifs. Notre capacité à recruter des étudiants et à obtenir notre part des contrats de recherche est étroitement liée à la promotion, à l'adoption et à l'application de normes élevées.

En visant l'excellence, nous nous attendons à ce qu'un plus grand nombre de personnes choisissent d'acquérir une éducation et une formation postsecondaires au Nouveau-Brunswick, ce qui devrait avoir pour effet d'augmenter les investissements en recherche et innovation.

Il devient de plus en plus important d'établir et de maintenir des normes d'excellence dans les programmes de formation et dans les activités de recherche et d'innovation à mesure que la compétitivité s'intensifie. Nous adopterons des mesures précises pour nous assurer que le secteur de l'éducation et de la formation postsecondaires du Nouveau-Brunswick relève ce défi.

La qualité du corps professoral et des chercheurs est au cœur de l'excellence de tout établissement d'éducation et de formation postsecondaires. Nous devons recruter et maintenir ici les esprits les plus brillants. Ainsi nous pourrons assurer un enseignement et un apprentissage de haut calibre qui nous permettront d'être compétitifs et productifs dans le secteur de la recherche et de l'innovation.

Notre but à atteindre

Un corps professoral de qualité

Le recrutement, le maintien et le rapatriement sont importants pour assurer que les établissements postsecondaires du Nouveau-Brunswick continuent d'avoir un corps professoral de qualité.

Le départ prévu à la retraite de 1 800 professeurs des universités des Maritimes au cours de la prochaine décennie, le petit nombre de finissants au doctorat pour la relève, et la concurrence accrue des autres provinces soumettent les établissements à de grands défis.

Nos établissements postsecondaires sont préoccupés par le fait que des professeurs et des chercheurs très compétents d'ici sont attirés ailleurs par les grandes universités des provinces plus riches et d'autres pays. Nous devons continuer à collaborer

avec nos partenaires du secteur postsecondaire afin de recruter, de maintenir et de rapatrier des professeurs émérites pour nos établissements postsecondaires. Voici des mesures précises que nous adopterons.

- Grâce au soutien financier continu de la Fondation pour l'innovation du Nouveau-Brunswick, la province aidera les universités dans leurs activités de recrutement et de maintien du corps professoral. La Fondation administre le Fonds pour l'innovation en recherche qui offre du financement pour des projets novateurs, la validation de concepts, les initiatives de développement en capacité d'innovation, l'Initiative d'assistanats à la recherche et l'Initiative des techniciens de recherche.
- D'ici deux ans, le ministère de l'Éducation, de concert avec les universités, élaborera un plan d'action pour relever les défis liés au recrutement et à la rétention des professeurs, des étudiants et des chercheurs. Cela est nécessaire étant donné l'importance de cette question pour la compétitivité future des universités de la province.

Des programmes de qualité

L'établissement et le maintien de normes d'excellence dans les programmes de formation sont essentiels à la qualité des établissements postsecondaires du Nouveau-Brunswick. Il s'agit d'une responsabilité qui est partagée par le gouvernement par l'entremise d'un cadre de travail législatif et réglementaire tant à l'échelle provinciale qu'au niveau régional. Nous collaborerons avec nos partenaires afin d'appuyer ce cadre de travail et ainsi garantir la prestation de programmes de qualité. Voici des mesures précises que nous adopterons.

- Les CCNB/NBCC continueront d'assurer la qualité de l'enseignement et de l'apprentissage en examinant et en améliorant les structures, les composantes, les processus et les systèmes.
- Le ministère de la Formation et du Développement de l'emploi révisera la *Loi sur la formation professionnelle dans le secteur privé* du Nouveau-Brunswick en vue de mieux protéger les étudiants et de collaborer avec l'industrie pour assurer la qualité.
- D'ici un an, des modifications seront apportées à la *Loi sur l'attribution de grades universitaires* du Nouveau-Brunswick afin de protéger l'utilisation du terme « université ». Par ailleurs, tous les programmes universitaires offerts dans la province

devront respecter des normes de qualité afin de préserver la réputation des universités du Nouveau-Brunswick.

- Le Nouveau-Brunswick continuera de collaborer avec le Conseil des ministres de l'Éducation du Canada (CMEC) afin d'élaborer un cadre pancanadien de normes minimales pour les grades universitaires, y compris ceux en ligne. Cela aidera le Nouveau-Brunswick à créer son propre cadre et à préserver la réputation de ses établissements et produits éducatifs.

Une infrastructure de qualité

Plusieurs établissements postsecondaires de la région de l'Atlantique sont parmi les plus historiques et les plus prestigieux du pays. Assurer le maintien et l'amélioration de ces infrastructures représente un défi particulier pour le Nouveau-Brunswick et les autres provinces de l'Atlantique.

Nous devons continuer de collaborer avec nos partenaires régionaux et le gouvernement fédéral afin de répondre aux besoins de nos établissements postsecondaires en matière d'infrastructure. Ainsi, ils pourront maintenir leur réputation à titre de centres d'expertise parmi les plus renommés au Canada. Voici des mesures précises que nous adopterons.

- D'ici un an, le ministère de l'Éducation et le ministère de la Formation et du Développement de l'emploi collaboreront avec le Conseil des premiers ministres de l'Atlantique (CPMA), le Conseil Atlantique des ministres de l'éducation et de la formation (CAMEF) et le gouvernement fédéral en vue d'élaborer une approche régionale du renouvellement des infrastructures. Ceci aidera nos universités et les CCNB/NBCC à accroître leur capacité de recherche et d'enseignement.
- Les ministères de l'Éducation et de la Formation et du Développement de l'emploi continueront leurs investissements en immobilisations dans le réseau d'établissements postsecondaires publics.
- Une somme additionnelle de 20 millions a été versée au Fonds en fiducie pour l'infrastructure universitaire, doté initialement d'une montant de 15 millions de dollars. Ce nouvel investissement nous permettra d'améliorer l'enseignement et la recherche dans les universités.

OBJECTIF II. FAVORISER L'ACCESSIBILITÉ AUX ÉTUDES ET LEUR ACHÈVEMENT

Favoriser l'accès aux études postsecondaires pour les résidents du Nouveau-Brunswick et pour les étudiants canadiens et internationaux fait partie intégrante de notre démarche en vue de créer un système d'éducation et de formation postsecondaires pertinent au niveau provincial et compétitif au niveau international.

Améliorer l'accès aux études postsecondaires et le taux d'achèvement est essentiel à la création d'une culture de l'apprentissage continu et d'une province prospère.

Favoriser l'accessibilité signifie fournir une plus grande gamme de possibilités et améliorer les services aux étudiants intéressés à poursuivre leurs études au niveau postsecondaire.

Une transition harmonieuse entre les études secondaires et postsecondaires est essentielle à la réussite de nos jeunes étudiants. Il faut aussi que ceux-ci réalisent l'importance des études postsecondaires pour leur avenir. Nous devons également nous assurer que nos établissements postsecondaires puissent accueillir des étudiants aux origines et aux besoins divers.

Pour aider les élèves à faire les meilleurs choix concernant leurs études postsecondaires, un partenariat avec les parents, les conseillers en orientation et les enseignants est essentiel. Cela signifie aussi qu'une fois les études postsecondaires commencées, les appuis doivent être en place, tant dans les établissements publics que privés, pour aider les étudiants à réussir et à terminer leurs études.

Favoriser l'accessibilité signifie aussi utiliser la technologie pour donner un meilleur accès à l'éducation et à la formation postsecondaires. Les possibilités d'apprentissage électronique et les « campus virtuels » transforment les moyens utilisés par nos établissements postsecondaires afin d'offrir l'enseignement dans la province et dans le monde entier. Tout se fait en ligne : la prestation des cours, l'inscription des étudiants, les communications entre étudiants et professeurs ainsi que la prestation d'aide en direct. Ces services améliorés, qui profitent autant aux jeunes étudiants qu'aux apprenants adultes, étendent la portée des établissements et augmentent leur niveau d'accessibilité.

Nous devons aussi encourager l'évaluation et la reconnaissance des acquis pour donner un meilleur accès aux adultes qui veulent poursuivre leur apprentissage postsecondaire et leur perfectionnement professionnel.

En plus d'augmenter l'accessibilité pour la population du Nouveau-Brunswick, nous devons aussi continuer d'ouvrir nos portes

et de réduire les obstacles pour les étudiants internationaux. Ceci accroîtra la compétitivité de nos établissements postsecondaires au niveau international.

Notre but à atteindre

Assurer une transition réussie vers les études postsecondaires

Assurer une transition réussie vers les études postsecondaires est très important pour l'avenir de nos étudiants. Les élèves eux-mêmes nous ont dit que nous devons nous assurer qu'ils reçoivent une bonne préparation scolaire, surtout en littératie, en mathématiques et en sciences. Un certain nombre de mesures précises ont déjà été prises en vertu du plan *Écoles de qualité, résultats élevés,* l'énoncé du PAQ pour l'enseignement primaire et secondaire. Ces mesures comprennent l'amélioration de la préparation et le soutien des élèves grâce à une nouvelle démarche globale d'orientation à laquelle participent les directions d'école, les conseillers et les enseignants. Ces partenaires travaillent ensemble pour offrir un continuum de services dont la formation personnelle et la planification de carrière. D'autres mesures visent à augmenter le nombre de possibilités offertes aux élèves du secondaire de participer à des programmes d'enseignement coopératif et d'alternance travail-études et à fournir de meilleurs renseignements sur les cours de métiers et la technologie. Nous continuerons de miser sur ces mesures pour nous assurer que les élèves reçoivent la formation et les conseils nécessaires pour réussir leur transition vers les études postsecondaires. Voici des mesures précises que nous adopterons.

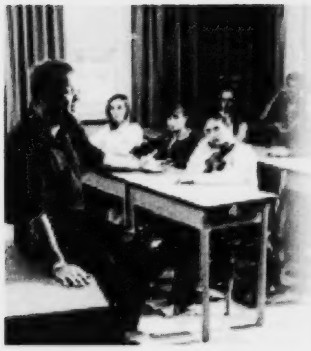

- Le Nouveau-Brunswick continuera de participer au projet pilote national *Un avenir à découvrir* en collaboration avec la Fondation des bourses du millénaire et la province du Manitoba. Ce projet rejoint plus de 4 000 élèves d'écoles secondaires du Nouveau-Brunswick et leurs parents. Au cours de leur 10e, 11e et 12e années, les élèves participants de 30 écoles secondaires recevront un éventail amélioré de conseils et de renseignements sur les carrières et les choix d'études postsecondaires.

- D'ici un an, les ministères de l'Éducation, de la Santé et du Mieux-être, et de la Formation et du Développement de l'emploi étendront à l'ensemble des régions de la province l'expo-carrière « Entreprends ton avenir », qui aura lieu tous les deux ans. Cette exposition fera mieux connaître les possibilités d'éducation et de formation postsecondaires au Nouveau-Brunswick. Elle comprend la participation des établissements, de l'industrie et d'organismes qui peuvent promouvoir des options auprès des élèves du secondaire. Ce type d'exposition sera élargi pour y inclure la participation des parents et de professionnels du Nouveau-Brunswick aptes à fournir

aux étudiants et aux parents des renseignements pratiques sur leurs carrières.

- Les bibliothèques publiques du Nouveau-Brunswick offriront des ateliers publics de formation à la culture de l'information qui seront ouverts aux étudiants afin de les aider à se préparer aux projets de recherche postsecondaire.

- D'ici deux ans, le ministère de la Formation et du Développement de l'emploi mettra en œuvre des mesures afin de donner aux personnes qui n'ont pas terminé leur secondaire la possibilité d'acquérir les « compétences essentielles » dont elles ont besoin pour s'inscrire à un programme d'apprentissage et le terminer avec succès. Dans le cadre de cette initiative, les outils d'évaluation et les ressources didactiques seront déterminés par emploi ou secteur professionnel d'apprentissage en vue d'aider les étudiants éventuels à remplir les conditions préalables, ce qui leur permettra de progresser plus rapidement et avec succès dans leur programme d'études.

- Les ministères de l'Éducation et de la Formation et du Développement de l'emploi ainsi que le Secrétariat des affaires autochtones collaboreront avec les établissements d'enseignement et de formation postsecondaires et avec les collectivités des Premières Nations afin d'élaborer des stratégies en vue d'améliorer la transition de l'école aux établissements postsecondaires. Ces stratégies feront la promotion des avantages de l'éducation et de la formation postsecondaires et fourniront de l'information sur les types d'aide et les appuis disponibles.

- Les CCNB/NBCC et les universités continueront d'entreprendre des activités visant à sensibiliser le personnel et les étudiants de chaque campus à la culture autochtone.

Encourager l'achèvement des études postsecondaires

Bien que le taux de participation aux études postsecondaires des Néo-Brunswickois est très élevé, le nombre de personnes qui détiennent des attestations d'études postsecondaires reste bas. D'après les plus récentes données nationales de l'*Enquête auprès des jeunes en transition* réalisée en 2001, environ une personne sur sept âgée de 20 à 22 ans qui a fréquenté un établissement postsecondaire au Canada avait abandonné ses études sans avoir terminé son programme. Le motif d'abandon le plus souvent invoqué est le fait que le programme d'études ne correspondait pas aux besoins. Nous traiterons de ce problème en collaboration avec nos partenaires du niveau postsecondaire. Voici les mesures précises que nous adopterons.

- D'ici un an, le ministère de l'Éducation collaborera avec les universités du Nouveau-Brunswick et les partenaires nationaux pour

s'attaquer au problème de l'abandon des études postsecondaires en mettant en œuvre des stratégies de rétention.

- D'ici deux ans, les CCNB/NBCC adopteront une approche globale pour repérer les étudiants à temps plein en première année qui sont « à risque » au niveau des études afin de leur offrir l'aide requise pour remédier à la situation.
- Les ministères de l'Éducation et de la Formation et du Développement de l'emploi ainsi que le Secrétariat des affaires autochtones collaboreront avec le ministère fédéral des Affaires indiennes et du Nord et les établissements postsecondaires afin d'analyser des stratégies relatives au recrutement d'élèves et à l'achèvement des études, y compris des possibilités d'alternance travail-études pour les étudiants autochtones.

Étendre les possibilités d'apprentissage électronique et d'enseignement à distance

Les établissements postsecondaires du Nouveau-Brunswick jouent un rôle déterminant dans le développement d'initiatives et la recherche en apprentissage électronique. Le Nouveau-Brunswick a développé une expertise dans ce domaine, notamment en ce qui concerne la recherche et le développement, la mise au point de cours de formation, le perfectionnement professionnel, le leadership et la promotion.

Plusieurs universités publiques offrent des cours et des programmes d'études par voie électronique. Certaines universités privées, comme celles de Landbridge et de Yorkville, offrent des programmes complets en ligne. Les CCNB/NBCC sont également actifs dans le domaine de l'apprentissage en ligne, tant dans les cours offerts que dans les initiatives de recherche et développement entreprises avec leurs partenaires. L'apprentissage électronique est devenu un bon moyen d'accroître l'accessibilité aux études postsecondaires pour la population du Nouveau-Brunswick, principalement dans les régions rurales de la province. Un exemple de ceci est le *programme de première année à domicile*. Ce partenariat entre la province du Nouveau-Brunswick, l'University of New Brunswick, St. Thomas University et Mount Allison University permet à des étudiants des premier et deuxième cycles de Miramichi de terminer leur première année d'études à domicile.

Le Nouveau-Brunswick est un chef de file dans le développement d'initiatives d'apprentissage électronique. Ces initiatives comprennent celle du Groupe d'intégration et de développement des infrastructures à l'enseignement, à l'Université de Moncton, et celle du centre de développement de l'apprentissage électronique à la University of Nouveau-Brunswick. Nous continuerons de miser sur ces initiatives.

Voici des mesures précises que nous adopterons.

- D'ici deux ans, la province travaillera avec les universités et les CCNB/NBCC pour déterminer les meilleurs moyens et modèles pour accroître les services en ligne, y compris les incitatifs pour accroître les possibilités d'apprentissage électronique pour les étudiants du Nouveau-Brunswick et du Canada et pour les étudiants internationaux.

- Le ministère de l'Éducation encouragera les établissements postsecondaires publics et privés à offrir des grades complets par voie électronique.

- D'ici deux ans, les CCNB/NBCC créeront dans leur réseau un environnement d'apprentissage électronique qui les aidera à améliorer leur position en créant une capacité pour le recyclage et la formation professionnelle ainsi que des possibilités d'exportation. Les CCNB/NBCC joueront un rôle clé dans l'industrie du savoir à titre d'utilisateurs modèles de l'apprentissage électronique et en consolidant leur expertise, d'une part, puis en formant des travailleurs compétents dans le domaine de l'apprentissage électronique, d'autre part. Le fonctionnement de l'apprentissage électronique sera entièrement intégré et harmonisé avec les autres formes d'apprentissage.

- Le ministère de la Formation et du Développement de l'emploi continuera de collaborer avec Connect NB Branché, le réseau de centres d'accès communautaire de la province, afin d'accroître la disponibilité en ligne des produits et services d'apprentissage électronique. Cela améliorera la préparation des apprenants en vue de poursuivre des études postsecondaires.

- D'ici trois ans, la province explorera avec le secteur postsecondaire les meilleurs moyens d'améliorer l'accès pour les personnes qui étudient dans les milieux ruraux.

- Les bibliothèques publiques du Nouveau-Brunswick collaboreront avec les bibliothèques des établissements postsecondaires pour améliorer l'accès à l'information en ligne et aux ressources imprimées pour leurs étudiants en faisant valoir la disponibilité des services de bibliothèque publique pour appuyer la formation à distance ou l'apprentissage en ligne. Ces services comprennent l'accès gratuit à Internet ainsi que l'accès aux ressources imprimées et électroniques des bibliothèques publiques de l'ensemble de la province.

- Les bibliothèques publiques du Nouveau-Brunswick continueront de fournir l'accès au service de prêts entre bibliothèques pour les collections qui se trouvent dans les universités et les bibliothèques

publiques au Canada et à l'extérieur du pays afin d'appuyer les apprenants à distance ou en ligne.

Accroître l'accès des personnes ayant des besoins particuliers

Nous croyons que chaque personne peut apprendre si on lui donne la possibilité et le support nécessaire. Le système d'éducation publique du Nouveau-Brunswick est perçu, aux niveaux national et international, comme un chef de file en matière d'inclusion scolaire.

Certaines étapes ont été franchies par les établissements du secteur postsecondaire afin de donner des possibilités d'accès à l'éducation et à la formation postsecondaires aux étudiants ayant des besoins particuliers. Ces initiatives comprennent une nouvelle politique des CCNB/NBCC pour les étudiants ayant des besoins particuliers. Mise en œuvre en 2003, cette nouvelle politique a fait croître de 54 % le nombre d'étudiants qui ont fait une déclaration volontaire de leur handicap au CCNB/NBCC, comparativement à 2001-2002.

Les universités ont également fait de grands progrès dans ce domaine en réalisant un certain nombre d'initiatives, comme le Meighan Centre for Learning Assistance and Research, à Mount Allison University, qui fournit de l'aide aux étudiants ayant des difficultés d'apprentissage. Nous continuerons de collaborer avec nos partenaires du niveau postsecondaire afin de miser sur ces initiatives. Voici des mesures précises que nous adopterons.

- D'ici un an, les CCNB/NBCC mettront à exécution un plan quinquennal de prestation de services aux étudiants à besoins spéciaux. Le plan décrira le niveau des services qui seront fournis par les CCNB/NBCC et déterminera les sources de financement disponibles pour offrir ces services.

- Le ministère de l'Éducation continuera de travailler avec les élèves du secondaire ayant des besoins spéciaux et avec leurs parents afin d'aider ces élèves à faire la transition vers le postsecondaire. Ceci comprend une planification proactive des études postsecondaires chez les élèves de la neuvième à la douzième année.

- Le ministère de l'Éducation répondra au rapport de l'étude indépendante actuellement en cours sur les programmes et les pratiques de l'inclusion scolaire afin d'aider les élèves ayant des besoins particuliers à faire la transition de l'école secondaire aux études postsecondaires.

Encourager l'utilisation de l'évaluation et de la reconnaissance des acquis (ÉRA)

L'utilisation efficace des méthodes d'évaluation et de reconnaissance des acquis peut avoir des incidences positives sur l'accès et le taux de participation aux programmes d'éducation et de formation postsecondaires et sur la progression dans les études. L'ÉRA implique un processus systématique d'analyse des connaissances et compétences acquises par apprentissage officiel, informel ou grâce à une expérience de travail. L'utilisation de l'ÉRA peut élargir l'accès à l'éducation et à la formation postsecondaires en facilitant l'admission à des programmes pour ceux et celles qui n'ont pas les attestations d'études officielles exigées, mais qui ont la capacité de réussir. Les nombreuses utilisations de l'ÉRA pour reconnaître et faire valoir les apprentissages individuels et pour appuyer une culture de la formation continue seront précisées dans l'énoncé de politique *Enseignement aux adultes et apprentissage continu* du Plan d'apprentissage de qualité. À cause de l'importance de l'ÉRA dans l'amélioration de l'accès de la population du Nouveau-Brunswick à l'éducation et à la formation postsecondaires, nous préparerons le terrain pour ce troisième jalon du PAQ. Voici des mesures précises que nous adopterons.

- D'ici un an, les ministères de l'Éducation et de la Formation et du Développement de l'emploi collaboreront pour créer une approche centralisée de l'ÉRA. Nous travaillerons avec les universités, les collèges et les établissements privés afin d'étendre la portée et le nombre de transferts de crédits reconnus, de programmes articulés et des possibilités d'apprentissage électronique qu'offrent ces établissements. Grâce à cette stratégie, les Néo-Brunswickois et Néo-Brunswickoises pourront mettre à profit leur apprentissage et leur formation préalables, leurs attestations d'études à l'étranger et leurs expériences de travail afin d'obtenir des attestations d'études postsecondaires.

- Le Nouveau-Brunswick favorisera l'élaboration de programmes de formation continue dans des secteurs et des industries stratégiques en comptant à la fois sur un processus d'ÉRA améliorée et sur les partenariats avec les établissements d'enseignement et de formation.

- La province continuera de travailler avec le Conseil des premiers ministres de l'Atlantique (CPMA) et le Conseil Atlantique des ministres de l'éducation et de la formation (CAMEF) afin d'officialiser les services d'ÉRA pour les métiers d'apprentissage dans l'ensemble des provinces de l'Atlantique.

- Le ministère de la Formation et du Développement de l'emploi uniformisera les méthodes d'évaluation des acquis afin d'évaluer les candidats à la formation par apprentissage. Dans le cadre

de cette initiative, nous continuerons l'essai d'un processus de reconnaissance des compétences et des acquis en vue de satisfaire aux conditions préalables à la formation. L'objectif est de faciliter l'admission à la formation par apprentissage des personnes qui ont les connaissances et compétences nécessaires pour réussir, mais qui n'ont pas les attestations requises.

Augmentation du nombre de transferts de crédits et de programmes articulés entre les établissements postsecondaires

Le transfert de crédits entre les établissements postsecondaires tire son importance du fait qu'il donne plus de choix et de souplesse aux apprenants de niveau postsecondaire. Il permet la mobilité continue entre les établissements postsecondaires. Cette mobilité est essentielle à l'accroissement de la participation des Néo-Brunswickois et Néo-Brunswickoises à l'éducation et à la formation postsecondaires. Elle donne aussi la possibilité aux adultes qui ont quitté le système d'éducation et de formation postsecondaires de recevoir des crédits pour les cours qu'ils ont déjà suivis lorsqu'ils optent pour reprendre leurs études à un autre établissement. Cela donne un choix plus vaste aux adultes qui ont commencé leur formation postsecondaire à un établissement mais qui ont décidé de choisir un programme différent pour compléter leurs études.

Les établissements postsecondaires du Nouveau-Brunswick ont augmenté les possibilités de programmes articulés entre les universités et les CCNB/ NBCC. Un programme articulé est un programme d'études qui incorpore des composantes d'un programme de niveau postsecondaire d'un établissement participant et des composantes d'un programme d'un autre établissement. Le but général est de fournir à l'étudiant une bonne base théorique, éducative et générale de même qu'une formation pratique. Voici des mesures précises que nous adopterons.

- D'ici deux ans, le ministère de l'Éducation collaborera avec les universités du Nouveau-Brunswick pour s'assurer que certains cours d'introduction de première et de deuxième année sont transférables parmi les établissements.
- D'ici deux ans, les ministères de l'Éducation et de la Formation et du Développement de l'emploi collaboreront avec les établissements postsecondaires du Nouveau-Brunswick pour accroître les possibilités de programmes articulés dans la province. Initialement, l'intérêt sera placé sur les professions pour lesquelles il y a une pénurie de ressources humaines.

Améliorer l'accès pour les étudiants internationaux

Les plus récentes données de Statistique Canada montrent que les étudiants internationaux représentent 5,4 % de l'effectif universitaire total au Nouveau-Brunswick, ce qui le classe au cinquième rang parmi les provinces canadiennes. Nous devons continuer à miser sur cet atout en améliorant l'accès et en éliminant les obstacles pour les étudiants internationaux afin qu'ils puissent venir étudier, vivre et travailler au Nouveau-Brunswick. Voici des mesures précises que nous adopterons.

- Les ministères de l'Éducation, de la Formation et du Développement de l'emploi et d'Entreprises Nouveau-Brunswick continueront d'encourager davantage d'étudiants internationaux à venir étudier au Nouveau-Brunswick. Pour ce faire, nous poursuivrons notre collaboration avec le gouvernement fédéral dans le cadre du projet pilote de travail hors campus pour les étudiants internationaux. Ce projet permet à des étudiants internationaux inscrits aux établissements postsecondaires du Nouveau-Brunswick d'obtenir un permis de travail. Cette initiative aidera à rapprocher les étudiants internationaux des collectivités du Nouveau-Brunswick où ils vivent.

- Les ministères des Relations intergouvernementales et internationales, de l'Éducation, de la Formation et du Développement de l'emploi et d'Entreprises Nouveau-Brunswick collaboreront avec les établissements postsecondaires et le gouvernement fédéral afin de promouvoir et d'accroître les échanges éducatifs internationaux et les possibilités d'étudier à l'étranger pour les étudiants et étudiantes du Nouveau-Brunswick.

- Les ministères de l'Éducation et de la Formation et du Développement de l'emploi continueront de collaborer avec les organismes de réglementation, les municipalités et d'autres intervenants afin de cerner et d'aplanir les problèmes et les obstacles relatifs à l'évaluation et à la reconnaissance des titres de compétences étrangers.

OBJECTIF III. RENDRE LE COÛT PLUS ABORDABLE

À l'ère de la mondialisation, l'acquisition du savoir est considérée comme l'un des meilleurs investissements qu'une personne puisse faire. Nous devons continuer de collaborer avec les apprenants, les parents, les enseignants et nos établissements postsecondaires pour conscientiser davantage la population aux avantages de l'éducation et de la formation postsecondaires.

Les étudiants reconnaissent généralement que l'éducation et la formation postsecondaires constituent un investissement important pour leur avenir, mais ils soulignent aussi que la hausse rapide des coûts est l'un des obstacles à la participation et à l'achèvement des études.

Un des piliers du plan de prospérité du Nouveau-Brunswick est l'investissement dans la population. Une main-d'œuvre bien formée et éduquée et des citoyens engagés sont les ingrédients clés d'une province forte et prospère.

Nous continuerons de collaborer avec nos partenaires afin de réduire les obstacles et de rendre le coût plus abordable, et ce, en améliorant les possibilités pour les étudiants de financer leur éducation et leur formation postsecondaires.

Rendre le coût plus abordable aux étudiants est une question qui concerne également les contribuables, les établissements et les gouvernements. Nous devons travailler ensemble pour nous assurer que notre système d'éducation postsecondaire est abordable et viable. Pour le gouvernement, cela signifie que nous devons réduire les formalités et les coûts de l'administration. Pour les établissements postsecondaires, cela veut dire raffermir leur coopération pour améliorer l'efficacité.

Notre but à atteindre

Rendre le coût plus abordable pour les étudiants

Pour rendre le coût plus abordable pour les étudiants, il doit d'abord y avoir planification financière à long terme. Nous devons améliorer l'accès à l'aide financière et aux bourses d'études, et ce, en collaboration avec nos partenaires. Voici des mesures précises que nous adopterons.

- À compter du premier janvier 2005, le Nouveau-Brunswick offrira un nouveau dégrèvement d'impôt au titre des droits de scolarité pour les étudiants inscrits dans des établissements postsecondaires reconnus. Ce dégrèvement prendra la forme d'un crédit d'impôt non remboursable équivalent à 50 % des droits de scolarité admissibles jusqu'à un rabais maximum à vie de 10 000 dollars.

- Le ministère de l'Éducation continuera d'inciter les parents à investir dans les régimes enregistrés d'épargne-études (REEE) en vue des études postsecondaires de leurs enfants.
- D'ici un an, le ministère de l'Éducation mettra sur pied des mesures, telle la hausse du seuil de la contribution parentale, afin d'améliorer l'accès à l'aide financière chez les étudiants de familles à revenu moyen.
- En 2004-2005, les CCNB/NBCC commenceront à planifier une grande campagne de financement pour le nouveau fonds de bourses d'études. Celui-ci vise à accroître les possibilités pour les étudiants qui souhaitent étudier et acquérir une formation postsecondaire dans le réseau collégial.
- D'ici trois ans, les ministères de l'Éducation et de la Formation et du Développement de l'emploi augmenteront le Fonds d'accès aux études postsecondaires du Nouveau-Brunswick. À cette fin, ils accorderont un financement annuel croissant qui sera égalé par des fonds du secteur privé en vue de créer des bourses d'études et des bourses d'entretien destinées aux étudiants des universités et des collèges communautaires qui ont besoin d'aide financière. Présentement, le Fonds d'accès aux études postsecondaires du Nouveau-Brunswick fournit un million de dollars chaque année en financement provincial et le secteur privé fait une contribution annuelle de contrepartie de deux millions de dollars. Au cours des trois prochaines années, nous collaborerons avec nos partenaires pour étendre cette initiative à un total annuel de cinq millions de dollars.
- Le ministère de l'Éducation continuera à participer au projet pilote *Apprendre, ça compte* de la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire. Ce projet permet de fournir de l'information sur les possibilités de formation et d'études postsecondaires et sur l'aide financière aux étudiants de niveau postsecondaire.
- D'ici un an, le ministère de l'Éducation collaborera avec le gouvernement fédéral afin de rendre admissible le coût d'un ordinateur dans l'évaluation des besoins d'aide financière des étudiants.
- D'ici deux ans, le ministère de l'Éducation évaluera des modèles et mettra sur pied un système électronique de demandes d'aide financière aux étudiants. Ce système permettra à chaque étudiant d'avoir un meilleur accès et plus d'information sur le montant d'aide financière auquel il est admissible.

- Au cours de la prochaine année, le ministère de l'Éducation verra à intégrer le processus de versement et de remboursement des prêts étudiants en accord avec le gouvernement fédéral. Cela simplifiera l'accès grâce à la formule « un étudiant – un prêt ».

- Au cours de la prochaine année, le ministère de l'Éducation, en collaboration avec le gouvernement fédéral, augmentera les limites des prêts étudiants, tel qu'annoncé dans le budget fédéral de 2004-2005.

Rendre le coût plus abordable pour les contribuables

Si nous voulons rendre le coût plus abordable pour les contribuables, nous devons évaluer les programmes d'aide financière que nous avons au Nouveau-Brunswick afin d'éliminer le chevauchement et de réduire les formalités et les frais d'administration. Nous collaborerons avec les établissements postsecondaires afin d'encourager la collaboration entre les établissements pour mettre en commun des services et déterminer les facteurs générateurs de coûts communs. Voici des mesures précises que nous adopterons.

- D'ici un an, le ministère de l'Éducation aura mis sur pied un processus intégré de versement et de remboursement des prêts étudiants pour chaque étudiant qui aura accès à ce service. Ce système intégré sera aussi plus économique pour les contribuables, car il éliminera les chevauchements et réduira les formalités et les frais d'administration.

- Le ministère de l'Éducation, en collaboration avec la Commission de l'enseignement supérieur des Provinces maritimes, examinera la formule actuelle de financement des universités afin d'assurer une distribution équitable et juste des deniers publics.

- D'ici deux ans, la province collaborera avec le secteur postsecondaire afin d'identifier des possibilités de réduction de coûts et de réalisation d'économies par la collaboration entre les établissements pour des services communs.

OBJECTIF IV. AMÉLIORER LA REDDITION DE COMPTES

La reddition de comptes a de l'importance pour tous nos partenaires et chacun a un rôle à jouer en cette matière.

La reddition de comptes à tous les niveaux du secteur de l'éducation et de la formation postsecondaires permettra de renseigner les Néo-Brunswickois et Néo-Brunswickoises sur les investissements qu'ils font dans leurs établissements postsecondaires. C'est grâce à une ouverture et à une transparence plus grandes que le public reconnaîtra la valeur des investissements dans le secteur postsecondaire.

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick reconnaît qu'une meilleure reddition de comptes ne doit pas se faire au détriment de l'indépendance et de l'autonomie des universités et de leur mission au niveau de la recherche, de l'enseignement et des services communautaires. Toutefois les fonds publics doivent répondre aux besoins stratégiques de la province tel qu'énoncés dans le plan de prospérité du Nouveau-Brunswick.

Nous devons renforcer nos partenariats avec les établissements postsecondaires afin d'améliorer la recherche, le développement et l'innovation. Cela nous permettra également d'accroître l'accessibilité et de rendre le coût de l'éducation et de la formation postsecondaires abordable.

Notre but à atteindre

- À partir de 2005, les ministres de l'Éducation et de la Formation et du Développement de l'emploi convoqueront une table ronde annuelle sur l'éducation et la formation postsecondaires. Les membres de cette table ronde, constituée de tous les partenaires en formation et en éducation postsecondaires, discuteront et coordonneront les mesures du plan *Accès à une éducation et à une formation postsecondaires de qualité*. Ce forum permettra également aux établissements d'enseignement postsecondaire d'échanger sur les pratiques éprouvées, de découvrir les défis communs et de travailler ensemble à des solutions en vue de renforcer la formation et l'éducation postsecondaires au Nouveau-Brunswick.

- D'ici un an, une politique d'agrément des établissements sera adoptée et fondée sur un cadre national établi pour que les apprenants fréquentant les établissements désignés soient admissibles à l'aide financière. La politique d'agrément minimisera les risques de pertes pour les programmes provinciaux et nationaux de prêts étudiants. Cette politique

prendra appui sur la confiance que les parents et les étudiants ont dans les établissements d'éducation et de formation postsecondaires du Nouveau-Brunswick.

- Les ministères de l'Éducation et de la Formation et du Développement de l'emploi collaboreront avec la Commission de l'enseignement supérieur des Provinces maritimes (CESPM) et d'autres partenaires aux niveaux local, régional et national pour améliorer l'accès des étudiants et du public aux données essentielles du postsecondaire. Ces données comprennent des statistiques telles que les tendances en matière d'inscription et d'achèvement des études, les activités de recherche, les coûts assumés par les étudiants et le gouvernement, les résultats des études et de la formation postsecondaires, les tendances en matière de remboursement des prêts étudiants et les données de sondage sur la satisfaction des étudiants. Elles comprendront aussi des données du ministère de la Formation et du Développement de l'emploi comme les indicateurs de succès des programmes d'emploi liés à la formation postsecondaire.

- D'ici trois ans, le ministère de l'Éducation collaborera avec les districts scolaires, les établissements postsecondaires, la CESPM et Statistique Canada afin de mettre en œuvre un numéro d'identification pour les étudiants du Nouveau-Brunswick. Ce numéro permettra le suivi de chaque étudiant dans les systèmes scolaires public et postsecondaire et servira à élaborer des données statistiques d'indicateurs tels que la participation, l'achèvement des études et le maintien des effectifs.

- D'ici deux ans, les universités publiques du Nouveau-Brunswick se présenteront chaque année devant le *Comité permanent de l'éducation* de l'Assemblée législative pour rendre compte des mesures qu'elles auront prises en vue de développer leur capacité dans les domaines d'importance stratégique pour la province.

- Les CCNB/NBCC continueront de soutenir les systèmes de gestion de la qualité et de rendre compte en mettant l'accent sur les résultats améliorés pour les étudiants. Au cours des deux prochaines années, le réseau sera restructuré de manière à atteindre les objectifs suivants :

  - avoir des diplômés compétents qui ont une bonne formation et l'aptitude à mieux répondre à la demande évolutive du secteur privé;
  - une capacité d'accueil considérablement accrue;
  - une opération efficace;

- un fonctionnement conforme à la *Loi sur les langues officielles* et à la *Charte canadienne des droits et libertés*;
- une meilleure possibilité de créer des partenariats stratégiques avec les organismes, les établissements d'enseignement, l'industrie et les gouvernements;
- un accès amélioré aux fonds du secteur privé et du gouvernement fédéral afin de contribuer aux coûts de l'infrastructure et de l'équipement;
- un positionnement stratégique pour la réalisation de projets innovateurs de recherche et de développement.

OBJECTIF V. ACCROÎTRE LA CAPACITÉ DE RECHERCHE ET D'INNOVATION

Le positionnement du système d'éducation et de formation postsecondaires du Nouveau-Brunswick exige un accroissement de la capacité de recherche et d'innovation. Cela lui permettra d'être pertinent au niveau provincial et compétitif au niveau international. Le recrutement des meilleurs professeurs et des meilleurs étudiants pour nos établissements sera possible uniquement si nous avons une infrastructure qui appuie la recherche et le développement de pointe. Nous obtiendrons des niveaux plus élevés de financement des secteurs public et privé pour la recherche et le développement en réalisant des activités conformes aux priorités de la population du Nouveau-Brunswick.

Ces priorités englobent une gamme d'intérêts économiques, sociaux et environnementaux, ce qui signifie que nous devons développer notre capacité de recherche en sciences pures et en sciences humaines. En même temps, nos investissements collectifs doivent être ciblés et stratégiques pour permettre une approche globale dans un ensemble de priorités bien définies et articulées.

Les universités du Nouveau-Brunswick réalisent dans les domaines de l'innovation, de la recherche et du développement une part plus grande de l'activité que le secteur privé. Par ailleurs, comparativement aux autres provinces, le Nouveau-Brunswick doit accroître sa capacité de recherche au sein des institutions postsecondaires et du secteur privé afin d'accroître sa compétitivité. Ceci permettra à la province de développer ses forces dans les secteurs économiques indiqués dans le plan de prospérité du Nouveau-Brunswick. Ces secteurs comprennent les industries du savoir, les sciences de la vie, la fabrication de pointe, les ressources naturelles à valeur ajoutée de même que des priorités publiques comme l'éducation et la santé.

Nous continuerons d'investir dans les ressources humaines et l'infrastructure matérielle du secteur postsecondaire afin d'améliorer la compétitivité de nos établissements. Nous devrons en outre renforcer les partenariats entre tous les gouvernements, les établissements postsecondaires et le secteur privé pour soutenir davantage la créativité, l'innovation et la capacité globale de recherche au Nouveau-Brunswick.

Notre but à atteindre

- D'ici un an, le ministère de l'Éducation élaborera une stratégie provinciale exhaustive sur la recherche avec nos partenaires du secteur postsecondaire et l'équipe Innovation

Nouveau-Brunswick. Cette stratégie portera principalement sur la nécessité d'améliorer la proportion des bourses de recherche attribuées au Nouveau-Brunswick par des organismes fédéraux tels que le Conseil de recherches en sciences humaines (CRSH), le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie (CRSNG), de même que les Instituts de recherche en santé du Canada (IRSC).

- Les ministères de l'Éducation et de la Formation et du Développement de l'emploi continueront d'améliorer les partenariats entre les collèges communautaires, les universités, les entreprises et les agences de développement économique afin d'accroître la mise en commun de l'équipement, de la technologie et de l'expertise.

- D'ici un an, le ministère de l'Éducation élaborera avec ses partenaires une initiative d'alternance travail-études pour les étudiants des deuxième et troisième cycles. Cette initiative permettra à ces étudiants d'acquérir dans la province une expérience de travail profitable et favorisera l'établissement de liens importants entre les universités du Nouveau-Brunswick et le secteur privé.

- Les ministères de l'Éducation et de la Formation et du Développement de l'emploi continueront de collaborer avec la Fondation de l'innovation du Nouveau-Brunswick pour accroître la capacité de recherche, valider des concepts, appuyer des projets novateurs et augmenter les initiatives de développement de la capacité d'innovation.

- En collaboration avec l'équipe Innovation Nouveau-Brunswick et le ministère de l'Éducation, un forum sur l'innovation sera tenu annuellement à partir de 2005. Ce forum permettra de souligner les recherches fructueuses effectuées principalement par les jeunes entrepreneurs et chercheurs du secteur privé, des universités et des CCNB/NBCC. Ce forum fournira aussi l'occasion de discuter et d'échanger sur les pratiques éprouvées, les tendances de l'industrie, les défis à relever et les solutions afin d'améliorer la compétitivité du Nouveau-Brunswick.

- Les CCNB/NBCC continueront d'accroître leur capacité de recherche appliquée et d'innovation en mettant l'accent sur leurs ressources humaines, physiques et matérielles. Ils s'appuieront sur leur récent succès et la force de leurs onze campus pour développer d'autres projets de recherche. Ils offriront aussi au corps professoral la possibilité d'acquérir les connaissances, les compétences et le soutien nécessaires pour travailler efficacement dans le domaine de la recherche appliquée et de l'innovation.

- Les CCNB/NBCC adopteront une politique sur la propriété intellectuelle qui incitera le personnel à participer davantage aux activités de recherche appliquée.

OBJECTIF VI. RÉPONDRE AUX BESOINS CIBLÉS EN RESSOURCES HUMAINES DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Pendant que nous bâtissons un secteur de l'éducation et de la formation postsecondaires pertinent au niveau provincial et compétitif au niveau international, nous devons continuer de fixer notre attention sur les priorités des résidents du Nouveau-Brunswick. Cela est important pour nous assurer d'avoir une main-d'œuvre qualifiée répondant à nos besoins en ressources humaines. De plus, cela nous permettra de planifier en vue de relever les défis de demain en matière de ressources humaines et de répondre aux besoins de main-d'œuvre des secteurs en émergence.

Répondre aux besoins ciblés du Nouveau-Brunswick en ressources humaines signifie ce qui suit : nos enfants doivent recevoir une éducation d'excellente qualité; notre système de santé doit pouvoir compter sur des professionnels hautement compétents pour donner les soins aux Néo-Brunswickois et Néo-Brunswickoises; nous devons pouvoir compter sur des gens de métier et des techniciens compétents pour travailler dans les secteurs traditionnels et spécialisés; et nous devons continuer de valoriser notre statut particulier de seule province officiellement bilingue au Canada.

Ce sont les priorités clés des Néo-Brunswickois et Néo-Brunswickoises et elles sont, par conséquent, d'importance pour le gouvernement. Nous continuerons de collaborer avec nos partenaires pour nous assurer que le système d'éducation et de formation postsecondaires est adapté à ces priorités et à ces besoins.

Notre but à atteindre

Éducation et formation des enseignants

La qualité de l'enseignement et des apprentissages au primaire et au secondaire dépend beaucoup des connaissances théoriques et pratiques du personnel enseignant. Les enseignants et les enseignantes du Nouveau-Brunswick ont besoin des outils nécessaires pour donner à nos enfants une éducation d'excellente qualité. Cela est essentiel pour que le Nouveau-Brunswick se classe parmi les trois premières provinces canadiennes au chapitre du rendement scolaire. C'est en collaborant avec les établissements de formation des enseignants que nous nous assurerons que les nouveaux enseignants ont les connaissances et les compétences en littératie, en mathématiques et en sciences dont ils ont besoin pour aider nos élèves à réussir.

Nous devons veiller à ce que les enseignants acquièrent les compétences nécessaires pour assurer l'application des politiques provinciales en matière d'inclusion et pour intégrer la technologie

dans l'ensemble de leur enseignement. Nous devons nous assurer que les enseignants ont accès à une gamme variée de possibilités de perfectionnement professionnel grâce à l'éducation et à la formation postsecondaires, y compris les cours offerts en ligne. Voici les mesures précises que nous adopterons.

- D'ici un an, le ministère de l'Éducation collaborera avec les établissements de formation des enseignants afin d'examiner les programmes éducatifs actuels pour voir si la formation des enseignants est pertinente à notre système d'éducation publique. Nous demanderons aux universités qui forment nos enseignants d'inclure dans les programmes d'études les compétences essentielles en littératie, en mathématiques, en sciences, en orientation, en gestion de classe et en évaluation des élèves.

- Le ministère de l'Éducation s'occupera d'offrir des possibilités de perfectionnement professionnel aux enseignants pour qu'ils s'adaptent aux besoins en constante évolution dans les écoles et connaissent les plus récentes tendances en éducation. Nous travaillerons avec les établissements de formation des enseignants, les districts scolaires, l'Association des enseignantes et des enseignants francophones du Nouveau-Brunswick ainsi que la New Brunswick Teachers' Association en vue d'offrir des activités pratiques et pertinentes de perfectionnement professionnel en utilisant les mécanismes de prestations des cours traditionnels et les cours en ligne.

- D'ici un an, le ministère de l'Éducation élaborera et fera connaître une stratégie de recrutement des enseignants. Cette stratégie portera sur les questions relatives au recrutement des enseignants, au maintien des effectifs et au rapatriement. Elle visera surtout les domaines de spécialité où il y a pénurie d'enseignants et le recrutement d'enseignants pour les régions rurales du Nouveau-Brunswick.

- Le ministère de l'Éducation continuera d'appliquer le nouveau *Règlement sur la reconnaissance des titres de compétence des enseignants*, ce qui ouvrira des portes aux enseignants plus spécialisés dans des disciplines où le recrutement est difficile : les mathématiques, les sciences et les domaines techniques ou professionnels.

- Le ministère de l'Éducation collaborera avec les universités du Nouveau-Brunswick afin d'accroître la recherche dans les domaines liés à l'éducation. Nous mettrons l'accent sur l'acquisition des compétences de base : littératie, mathématiques, sciences, orientation, gestion de classe et évaluation des élèves.

Ressources humaines en santé

Les ressources humaines en santé constituent une priorité stratégique du nouveau plan provincial de la santé de quatre ans intitulé *Un avenir en santé : Protéger le système de santé du Nouveau-Brunswick*. La formation, le maintien et le recrutement de ressources humaines en santé continueront d'être une préoccupation majeure du gouvernement. Il est essentiel que la province puisse compter sur les professionnels de la santé dont elle a besoin pour dispenser des soins de qualité à sa population.

Le Nouveau-Brunswick investit actuellement plus de 15 millions de dollars chaque année dans des programmes d'études offerts à l'extérieur de la province, principalement dans les disciplines de la santé. Nous continuerons d'adopter des mesures afin que les résidents du Nouveau-Brunswick aient la possibilité de poursuivre des études postsecondaires en santé et en sciences de la vie. Ces mesures prendront en considération le développement des technologies et le vieillissement de la population. Voici les mesures précises que nous adopterons.

- Les ministères de la Santé et du Mieux-être et de l'Éducation continueront d'assurer un suivi auprès des étudiants du Nouveau-Brunswick qui vont chercher leur formation médicale à l'extérieur de la province, grâce à une place achetée par la province, pour les recruter et les inviter à revenir travailler au Nouveau-Brunswick lorsqu'ils auront terminé leurs études.

- Les ministères de la Santé et du Mieux-être et de l'Éducation continueront de prendre des mesures précises pour s'assurer que les étudiants de niveau postsecondaire qui étudient dans diverses disciplines de la santé à l'extérieur de la province ont plus de possibilités de faire leur stage clinique au Nouveau-Brunswick. Cette mesure est importante pour l'établissement de liens avec ces étudiants et pour les aider à se créer un réseau de relations dans le système de soins de santé du Nouveau-Brunswick.

- Le ministère de l'Éducation collaborera avec ses partenaires fédéraux et provinciaux afin de donner une meilleure chance aux étudiants autochtones qui veulent s'inscrire à des écoles de médecine en réservant des places pour les étudiants en médecine des Premières Nations.

- D'ici un an, les ministères de la Santé et du Mieux-être et de l'Éducation exploreront des partenariats novateurs avec des écoles de médecine des autres provinces, en commençant par un partenariat entre l'Université de Sherbrooke et l'Université de Moncton. Grâce à ce partenariat, des étudiants en médecine pourront recevoir un diplôme de l'Université de Sherbrooke tout en recevant leur formation au Nouveau-Brunswick.

- D'ici un an, les ministères de la Santé et du Mieux-être et de l'Éducation mettront sur pied un nouveau programme de bourses d'études pour les étudiants en médecine qui permettra de leur offrir jusqu'à 6 000 $ au cours de leurs deux dernières années d'études pour les inciter à pratiquer la médecine au Nouveau-Brunswick.
- Au cours des quatre prochaines années, le ministère de la Santé et du Mieux-être appuiera un nouveau programme d'exonération du remboursement des prêts étudiants. Ce programme sera administré par les régies régionales de la santé. Il sera conçu pour les nouveaux diplômés des écoles de médecine dans des disciplines désignées qui accepteront de travailler au moins cinq ans au sein d'une régie régionale de la santé.
- Les ministères de la Santé et du Mieux-être et de l'Éducation collaboreront avec les établissements postsecondaires pour accroître de 95 le nombre de places dans les programmes d'études en sciences infirmières.

Métiers et technologie

- Le ministère de la Formation et du Développement de l'emploi examinera les options d'utilisation éventuelle du modèle de formation par apprentissage et de reconnaissance d'aptitude dans une plus vaste gamme de professions ou métiers.
- Les ministères de l'Éducation et de la Formation et du Développement de l'emploi susciteront davantage d'intérêt à l'égard des possibilités dans les carrières appliquées en rendant plus accessible l'information sur le marché du travail.

Langues officielles

Au sein du système d'éducation et de formation postsecondaires du Nouveau-Brunswick, l'étudiant peut faire ses études dans la langue officielle de son choix. Ce fait illustre l'engagement de la province à l'égard de la sauvegarde et de la promotion de la langue et de la culture de chacune de ses deux communautés linguistiques officielles.

De plus, notre main-d'œuvre bilingue et compétente est un avantage concurrentiel sur les autres provinces, et nous continuerons de mettre en valeur et de promouvoir nos deux langues officielles dans l'ensemble du secteur postsecondaire. Voici des mesures précises que nous adopterons.

- Les ministères de l'Éducation et de la Formation et du Développement de l'emploi travailleront avec les établissements d'éducation et de formation postsecondaires en vue d'améliorer l'accès pour les diplômés de l'immersion française qui souhaitent faire leurs études postsecondaires dans la deuxième langue.
- Le ministère de l'Éducation collaborera avec les établissements postsecondaires du Nouveau-Brunswick afin d'encourager davantage d'échanges entre les établissements de langue française et de langue anglaise.

OBJECTIF VII. FAVORISER LA MONDIALISATION DU SECTEUR DE L'ÉDUCATION ET DE LA FORMATION POSTSECONDAIRES

Un des buts de ce plan d'action est de faire en sorte que le secteur postsecondaire du Nouveau Brunswick soit compétitif au niveau international. Si nous voulons profiter des avantages offerts par le marché mondial de l'éducation, il est essentiel que tous les partenaires s'adaptent à cette nouvelle réalité.

Nos universités, collèges communautaires et autres établissements de formation postsecondaire enregistrent déjà une croissance du nombre d'étudiants internationaux. Toutefois, l'éducation internationale ne se résume pas qu'au recrutement d'étudiants internationaux.

Le marché mondial de l'éducation est évalué à des milliards de dollars et son développement entraîne la transformation du secteur de l'éducation et de la formation postsecondaires dans le monde entier. Pour réussir sur ce marché hautement compétitif, nous devons tenir compte du milieu où se trouvent nos établissements postsecondaires.

La mondialisation de notre secteur postsecondaire reflète la transformation de notre société et de notre économie. Cette réalité est un thème que l'on trouve dans les objectifs et les mesures de l'énoncé *Accès à une éducation et à une formation postsecondaires de qualité*. En même temps, il est essentiel que des mesures précises, destinées à nous faire progresser sur la voie de la mondialisation, soient nommément désignées.

Notre but à atteindre

- D'ici deux ans, le ministère de l'Éducation collaborera avec ses partenaires pour élaborer et faire connaître une stratégie en matière d'éducation internationale qui visera à positionner et à maintenir le Nouveau-Brunswick sur le marché international de l'éducation, un marché hautement compétitif. Cette stratégie offrira l'orientation stratégique nécessaire à tous les intervenants et à tous les partenaires pour coordonner efficacement les programmes, les produits et les services d'éducation internationale en vue de maximiser les avantages économiques, culturels et sociaux pour la province. Cette stratégie visera plus particulièrement :

    - à faire du marketing international visant le recrutement d'étudiants internationaux qui viendront étudier au Nouveau-Brunswick;

- à mieux faire connaître à l'étranger nos produits et services en éducation;
- à accroître les possibilités offertes par l'immigration;
- à offrir le soutien et les services nécessaires aux étudiants internationaux;
- à organiser des activités pour promouvoir la sensibilisation culturelle sur nos campus et dans nos communautés hôtes;
- à favoriser l'engagement de la communauté multiculturelle.

- D'ici deux ans, les CCNB/NBCC miseront sur le succès de leur propre stratégie en matière d'éducation internationale pour dépasser les attentes des clients et des partenaires en offrant des possibilités d'apprentissage de qualité et des services consultatifs dans le domaine de l'analyse des besoins, de la formation sur mesure, du soutien administratif, de l'expertise dans l'enseignement à distance et de la compétence en formation des formateurs. Cette stratégie mettra l'accent sur :
  - l'internationalisation des normes de programmes des CCNB/NBCC;
  - le recrutement international;
  - la mobilité du personnel et des étudiants;
  - les projets de développement international.
- D'ici un an, le ministère de l'Éducation, Entreprises Nouveau-Brunswick et le Bureau des ressources humaines exploreront les possibilités d'embaucher un plus grand nombre d'étudiants internationaux au moyen du Programme des candidats de la province.
- D'ici deux ans, le gouvernement révisera ses lois et règlements, ainsi que ses politiques et programmes pour s'assurer d'appuyer les efforts du Nouveau-Brunswick dans le secteur de l'éducation internationale.

RÉSUMÉ

L'éducation et la formation postsecondaires sont essentielles à la pleine réalisation du potentiel de chaque individu et de notre province collectivement. Les études supérieures sont associées à une meilleure qualité de vie générale, à de meilleures chances d'emploi, à un revenu plus élevé et à plus de stabilité. Elles permettent de bâtir une province plus forte et prospère.

La prospérité du Nouveau-Brunswick repose sur l'importance que nous accordons à la promotion de l'éducation dans tout le continuum éducatif. En tant que société, nous devons valoriser une culture de l'apprentissage continu pour tous, le plus tôt possible, et favoriser l'excellence et le rendement en tout temps. Cette reconnaissance et cet effort permettront de nous assurer que les Néo-Brunswickois et Néo-Brunswickoises sont bien préparés pour participer pleinement à l'économie du savoir.

Accès à une éducation et à une formation postsecondaires de qualité signifie que nous nous assurons que tous les étudiants sont à la fois préparés et motivés à mener à terme des études postsecondaires.

Accès à une éducation et à une formation postsecondaires de qualité signifie que tous les Néo-Brunswickois et Néo-Brunswickoises ont la possibilité d'acquérir une éducation et une formation postsecondaires.

Accès à une éducation et à une formation postsecondaires de qualité signifie travailler avec nos partenaires avec des moyens nouveaux et innovateurs pour atteindre notre but commun, celui de positionner le système d'enseignement postsecondaire pour qu'il soit pertinent au niveau provincial et compétitif au niveau international.

INVITATION À UN PARTENARIAT

Pour atteindre les objectifs que nous nous sommes fixés, tous les partenaires doivent s'engager pleinement à mettre en œuvre les mesures contenues dans ce document.

Chaque partenaire a un rôle important à jouer dans la communication et la coordination. Ce sont les piliers sur lesquels reposent les initiatives présentées dans cette stratégie.

L'un de nos principaux atouts au Nouveau-Brunswick est notre capacité à créer des liens solides entre les partenaires clés du secteur postsecondaire et à travailler en étroite collaboration afin de réaliser nos objectifs communs. Cet atout, qui n'existe pas dans les provinces plus grandes, constitue un avantage stratégique qui permet à notre secteur postsecondaire d'être pertinent au niveau provincial et compétitif au niveau international.

Nous invitons donc tous les partenaires à s'engager dans ce processus, à partager leurs conseils et à mobiliser leurs ressources avec nous. Ainsi, nous pourrons relever le défi de positionner le secteur de l'éducation et de la formation postsecondaires du Nouveau-Brunswick pour l'avenir.